

# Direction des Collectivités Locales et des Élections

Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY

Dijon, le 16 juin 2024

Bureau des élections et de la réglementation

Tél: 03 80 44 65 40/65 41

mél: pref-elections@cote-dor.gouv.fr

# Arrêté N° 980

Instituant la commission de propagande électorale et fixant les dates et heures limites de remise des documents de propagande dans le cadre des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté Préfet de la Côte-d'Or

VU le code électoral et notamment les articles L.166, R.31 et R.32 du code électoral;

**VU** le 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'ordonnance du 14 juin 2024 de la Première Présidente de la Cour d'Appel;

VU le courriel du 11 juin 2024 de l'Animateur de l'Excellence Logistique du groupe La Poste ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or;

# **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>: Il est institué dans le département de la Côte-d'Or une commission de propagande électorale compétente pour les cinq circonscriptions à l'occasion des élections législatives qui se dérouleront les 30 juin et 7 juillet 2024.

Article 2 : Cette commission est composée comme suit pour le premier tour de scrutin:

### Président :

Titulaire:

Monsieur Julien ALBOUZE, juge au Tribunal Judiciaire de DIJON

Suppléante:

Madame Aude RICHARD, Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de DIJON

Préfecture de la Côte-d'Or Direction des collectivités locales et des élections Bureau des élections et de la réglementation pref-elections@cote-dor.gouv.fr

### Fonctionnaire désigné par le Préfet :

Monsieur Jean-Luc MILANI, Directeur des collectivités locales et des élections à la préfecture de la Côte-d'Or qui pourra être suppléé par Madame Claire BROUSSE, chef du bureau des élections et de la réglementation ou par son adjointe, Madame Delphine HORNY.

# Fonctionnaire désigné par le Directeur départemental de la Poste :

Titulaire:

Madame Esther DONZEL-SARRE

Suppléant:

Monsieur Laurent BERLANGA

Article 3 : Pour le second tour de scrutin, la commission est composée des membres suivants :

### Président :

Titulaire:

Madame Sabrina DERAIN, juge au Tribunal Judiciaire de DIJON

Suppléant:

Madame Nathalie POUX, présidente du Tribunal Judiciaire de Dijon

# Fonctionnaire désigné par le Préfet :

Monsieur Jean-Luc MILANI, Directeur des collectivités locales et des élections à la préfecture de la Côte-d'Or qui pourra être suppléé par Madame Claire BROUSSE, chef du bureau des élections et de la réglementation ou par son adjointe, Madame Delphine HORNY.

# Fonctionnaire désigné par le Directeur départemental de la Poste :

Titulaire:

Madame Esther DONZEL-SARRE

Suppléant:

Monsieur Laurent BERLANGA

**Article 4 :** Le siège administratif de la commission se situe à la Préfecture de la Côte-d'Or et pourra être transféré en tant que de besoin sur le lieu de mise sous pli.

Article 5 : Les circulaires et bulletins de vote devront être remis par les candidats à l'adresse suivante:

# Pour le 1er tour de scrutin :

• Le mardi 18 juin 2024 à 18h

Les documents devront être livrés auprès du routeur chargé de la mise sous pli et de l'envoi des bulletins de vote aux mairies à l'adresse suivante :

### 3MA GROUP

### 9 RUE DR MANFRED BEHR

### 68250 ROUFFACH

Horaires de livraison : du mercredi 12 au vendredi 14 juin 8h – 18h, samedi 15 juin 7h-12h, lundi 17 juin 7h-20h et mardi 18 juin 7h-18h.

Prise de rendez-vous 48h avant auprès de Monsieur Thierry HEIMBURGER 03 89 73 28 70/t.heimburger@3magroup.com ou Antoine FAEDY -- 03 89 49 59 43 - 06 09 43 54 06 - a.faedy@3magroup.com).

La livraison sous forme encartée est interdite.

### Pour le 2e tour de scrutin :

• Le mercredi 3 juillet 2024 à 10h

Les documents devront être livrés à l'adresse suivante :

# PARC DES EXPOSITIONS HALL 2 ETAGE – MISE SOUS PLIS Avenue des Grands Ducs d'Occident 21000 DIJON

<u>Horaires de livraison</u>: lundi 1<sup>er</sup> juillet et mardi 2 juillet 8h30-12h et 13h30 – 16h30 et mercredi 3 juillet de 8h30 à 12h. Contact sur place: 03 80 77 39 49.

La livraison sous forme encartée est interdite.

L'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures fixées ci-dessus ne pourra être assuré par la commission de propagande.

Article 6: La commission se réunira:

- <u>Pour le 1er tour de scrutin</u>, le mardi 18 juin à 18h en Salle ERIGNAC à la Cité Administrative Dampierre 6 Rue Chancelier de l'Hospital à Dijon.
- <u>Pour le 2ème tour de scrutin</u>, le mercredi 3 juillet à 11h au Parc des expositions hall 2 Avenue des Grands Ducs d'Occident à Dijon.

Chaque candidat ou son représentant dûment mandaté peut participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

Article 7: Monsieur Thomas GEVREY, attaché d'administration de l'Etat, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission de propagande.

Article 8: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 16 juin 2024 Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Signé: Johann MOUGENOT

Préfecture de la Côte-d'Or Direction des collectivités locales et des élections Bureau des élections et de la réglementation pref-elections@cote-dor.gouv.fr